



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Bas-Rhin

**Division du premier degré**

Le Directeur académique des services de  
l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

à

**Bureau de la formation continue**

Affaire suivie par :

Peggy KREMPP-ARCHER

PKA/04-2021/72

Tél. 03 88 45 92 44

Mél : [peggy.krempp@ac-strasbourg.fr](mailto:peggy.krempp@ac-strasbourg.fr)

65 avenue de la Forêt noire  
67000 STRASBOURG

Mesdames les institutrices et messieurs les  
instituteurs,  
Mesdames et messieurs les professeurs des  
écoles du Bas-Rhin,

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs  
les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés  
de circonscription du premier degré

Strasbourg, le 6 avril 2021

**Objet** : Stages de formation linguistique au Goethe-institut – Année civile 2021

La formation linguistique des professeurs des écoles constitue l'une des conditions de la réussite du projet éducatif et pédagogique de l'académie de Strasbourg, tout particulièrement dans les pôles bilingues.

Dans le cadre de la coopération avec le Goethe-Institut de Strasbourg, des bourses de formation pourront être accordées, dans la limite du budget disponible, aux professeurs des écoles qui en feront la demande.

Ces bourses sont financées par le Fonds commun « Langue et culture régionales », abondé par l'Etat, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace. Le Goethe-Institut contribue également à ce financement.

Les candidats doivent s'inscrire **avant le 30 avril 2021** en complétant le formulaire en ligne ci-après :

<https://framaforms.org/candidature-stage-de-formation-linguistique-goethe-institut-1612866390/>

Le respect du délai d'inscription est impératif.

Vous trouverez en annexe la liste des stages de formation proposés, avec le **niveau du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)** requis. Cette année seront également proposés **des cours en ligne**.

Un auto-positionnement linguistique des candidats est possible à l'adresse suivante :

<https://www.goethe.de/fr/spr/kup/tsd.html>

La bourse octroyée pour ces stages prend en charge les frais de scolarité, le logement (uniquement pour le stagiaire) avec petit déjeuner ainsi que les forfaits pour le déjeuner.

Les frais de déplacement seront remboursés (1 aller-retour) selon des modalités précisées dans l'ordre de mission. Les repas du soir et du week-end resteront à la charge des stagiaires.

Ces formations ayant lieu pendant les périodes de vacance des classes, le stagiaire pourra **bénéficier d'une allocation de formation** dont les modalités sont précisées dans le décret n° 2019-935 du 6-9-2019.

Les dates de stage affichées incluent les jours d'arrivée comme de départ. Les cours n'ont lieu ni les jours d'arrivée ni les jours de départ, ni les jours fériés en Allemagne.

Une commission académique répartira les bourses disponibles en tenant compte du nombre de candidats et des priorités fixées par la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace.

Suite à cette commission, la DARILV établira les ordres de mission des boursiers retenus. Les candidats sélectionnés s'engagent à suivre l'intégralité des cours et à se faire établir une attestation avec le formulaire fourni par la DARILV.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les formations en présentiel dans les Goethe-Institute risquent d'être annulées. Des cours en ligne seront alors proposés en substitution.

Les personnels ayant obtenu une bourse de stage linguistique sont fortement encouragés à passer une **certification dans l'un des niveaux de langue du CECRL**.

Le Fonds commun « Langue et culture régionales » prend alors en charge les frais d'examen du *Goethe-Zertifikat* proposé par l'institut où s'est déroulée la formation.

Si tel ne devait être le cas, une certification sera proposée en coopération avec l'université de Strasbourg au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Sur demande, des prises en charge de frais de formations linguistiques dispensées par d'autres organismes que le Goethe-Institut peuvent être sollicitées.

Cette demande, accompagnée d'un devis et d'un descriptif où sera précisé l'inscription du stage demandé dans le projet professionnel, est à adresser par mail **avant le 30 avril** à l'adresse suivante :

evelyne.lavigne@ac-strasbourg.fr

La commission vérifiera l'habilitation de l'organisme et la pertinence de la demande avant d'attribuer une prise en charge.

Le pôle pour l'action régionale, transfrontalière et en pays germanophone de la DARILV reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur académique



Jean-Pierre Geneviève

P.J. : Calendrier 2021 des cours et lieux de formation du Goethe-institut